

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2026_8_17**

L' an deux mille vingt six, le lundi 06 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de MONTSELGUES, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 32

Date de convocation du : 30 Juin 2026

Présents : 25

Votants : 30

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Madame FOURNIER Claudine, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

**Objet : Autorisation au
Président pour signer les
conventions pour l'ouverture au
public de sentiers aux sports de
randonnées traversant les
propriétés privées /
Randonnées
pédestres/randonnées
équestres/rand**

Pouvoirs :

Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur ROBERT Xavier a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Madame HOURS RAMPONT Cathy a donné pouvoir à Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy
Madame MILLET Cécile a donné pouvoir à Madame CHAZE PLATON Géraldine

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur ROBERT Xavier, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur LAURANT Thierry, Madame MILLET Cécile

Secrétaire de Séance : Madame Géraldine CHAZE PLATON

Mme Marie-Hélène BISCARAT, Vice-présidente au tourisme et à la pleine nature, rappelle que le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) constitue un outil essentiel de préservation, de gestion et de valorisation des chemins ruraux et des itinéraires de randonnée. Il contribue au développement des pratiques de pleine nature, à l'attractivité touristique des territoires et à la découverte du patrimoine naturel et culturel local.

Dans ce cadre, notre Communauté de commune joue un rôle important en accompagnant les communes dans l'identification, l'aménagement et la promotion des itinéraires inscrits au PDIPR. Leur engagement permet d'assurer une cohérence à l'échelle intercommunale, de mutualiser les moyens techniques et financiers et de renforcer la qualité des réseaux de randonnée.

La mise en œuvre de cet engagement se traduit notamment par la signature de conventions entre les propriétaires fonciers, le Département, les communes concernées les Communautés de communes. Ces conventions définissent les responsabilités de chaque partenaire en matière d'entretien, de balisage, de sécurisation et de valorisation des itinéraires. Elles garantissent également la pérennité des parcours inscrits au PDIPR et le respect des objectifs de protection des espaces traversés. Elles assurent également contre les incidents liés à la pratique afin qu'un propriétaire foncier n'assume pas seul cette charge dans le cadre d'un circuit inscrit au PDIPR.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE le Président à signer les conventions pour l'ouverture au public de sentiers aux sports de randonnées traversant les propriétés privées / Randonnées pédestres/randonnées équestres/randonnées VTT / Département de l'Ardèche / Etablissement Public Intercommunal / Commune / Propriétaire privé

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 007-200039832-20260706-D_2026_8_17-DE

